

Lieu : Mairie Arc-sous-Cicon

Date de la convocation : 22/07/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 1

Membres présents : 7

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie d'Arc sous Cicon sous la présidence de Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 27 mai 2025	1
2. Attribution marché – Plan de Gestion ENS de la Plaine Alluviale du Val de Morteau	2
3. Acquisitions foncières	3
3.1 Arc-sous-Cicon.....	3
3.2 Lavans-Quingey	4
4. Questions diverses	6

1. Approbation PV du 27 mai 2025

Le Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025

2. Attribution marché – Plan de Gestion ENS de la Plaine Alluviale du Val de Morteau

Le présent marché d'étude a pour objet la rédaction du premier plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des plaines alluviales du Val de Morteau.

L'estimation financière du maître d'ouvrage effectuée avant finalisation du cahier des charges était de 24 000 € euros TTC. Une première consultation a été rendue infructueuse lors du bureau syndical d'avril 2025, le montant des offres étant trop élevé. Le cahier des charges a été revu depuis et une estimation financière plus fine réalisée avant lancement de la seconde consultation avoisine les 40 000 € TTC. L'Agence de l'eau a donné un accord de principe pour un financement à hauteur de 70%.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère	Pondération
1 / valeur technique	60%
2 / prix	40%

Deux entreprises ont déposé une offre :

BCD Environnement : 33 390 HT – 40 068 € TTC

Réalités Environnement : 29 725 HT – 35 670 € TTC

Date et heure limite de remise des offres : 27/06/25 - 12:00

Les deux offres ont un montant conforme avec l'estimation financière du maître d'ouvrage.

Le classement des prix est le suivant.

Candidat	Prix proposé TTC	Offre_mini	Pondération_critère	Note	Rang
BCD Environnement	40 068,00 €	35 670,00 €	45%	40 %	2
Réalités Environnement	35 670,00 €	35 670,00 €	45%	45 %	1

Le classement des offres techniques est le suivant.

Candidat	Total	Pts max	Valeur item	Note technique	Rang
BCD Environnement	80,50	80,50	55%	55 %	1
Réalités Environnement	72	80,50	55%	49 %	2

Classement général des offres

Candidat	Note technique	Prix (TTC €)	Note prix	Note totale	Rang
BCD Environnement	55%	40 068 €	40 %	95 %	1
Réalités Environnement	49%	35 670 €	45 %	94 %	2

L'offre de Réalités Environnement est classée première pour le critère prix. L'offre de BCD Environnement est classée première pour le critère technique. L'offre de BCD Environnement est la mieux-disante.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a procédé à l'audition des deux bureaux d'études pour compléter son analyse technique. Les entretiens individuels se sont déroulés en visioconférence en présence de Cyril Thévenet Directeur, Beatrix Loizon, vice-présidente et Jennifer Millat-Carus, chargée de mission.

Entretien individuel avec Réalités Environnement :

Le bureau d'étude Réalités Environnement souhaite travailler sur la rédaction du plan de gestion avec 4 personnes différentes. Les moyens humains proposés seront réadaptés au cours de la prestation en raison d'un congé maternité pour la personne qui réalisera le début des concertations. L'EPAGE soulève des difficultés vis-à-vis du suivi intégral de l'étude.

Réalités environnement ne possède pas de référence dans le département du Doubs sur l'aspect environnemental. Les expériences similaires en rédaction de plan de gestion n'ont pas été réalisées sur des territoires avec les mêmes problématiques. Les enjeux locaux n'ont pas été bien cernés, notamment sur le volet agricole, enjeu principal du territoire. L'exposé oral est assez décousu les réponses aux questions ne sont pas claires, laissant apparaître des capacités d'animation de réunions pouvant être insuffisantes.

Entretien individuel avec BCD Environnement :

Le bureau d'étude BCD Environnement souhaite travailler sur la rédaction du plan de gestion avec un chef de projet pour la partie animation/concertation et un chargé d'études sur le volet écologie/inventaires. Il possède une fine connaissance du territoire en ayant réalisé, en partie, la dernière étude sur les espèces pour l'inventaire ZNIEFF de type I du le Val de Morteau.

Le bureau d'études prend appuie sur son expérience pour montrer la difficulté liée au contexte foncier et agricole sur le territoire de Morteau. Il a réalisé 12 plans de gestion dans les départements du Doubs et du Jura avec pour certains d'entre eux, des problématiques agricoles et foncières identiques. Les propositions du bureau d'études BCD Environnement sont cohérentes par rapport aux enjeux du secteur, il a conscience de l'investissement à donner et pose les bonnes hypothèses de démarrage. Selon le bureau d'études, les concertations multiples avec les usagers seront la seule clé de réussite pour la bonne intégration du plan de gestion au sein du territoire. L'entretien a permis à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue de percevoir de bonnes capacités d'animation à la hauteur des enjeux locaux.

Délibération N°BS-2025-10 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'offre de BCD environnement pour un montant de 40 068 € TTC
- AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

3. Acquisitions foncières

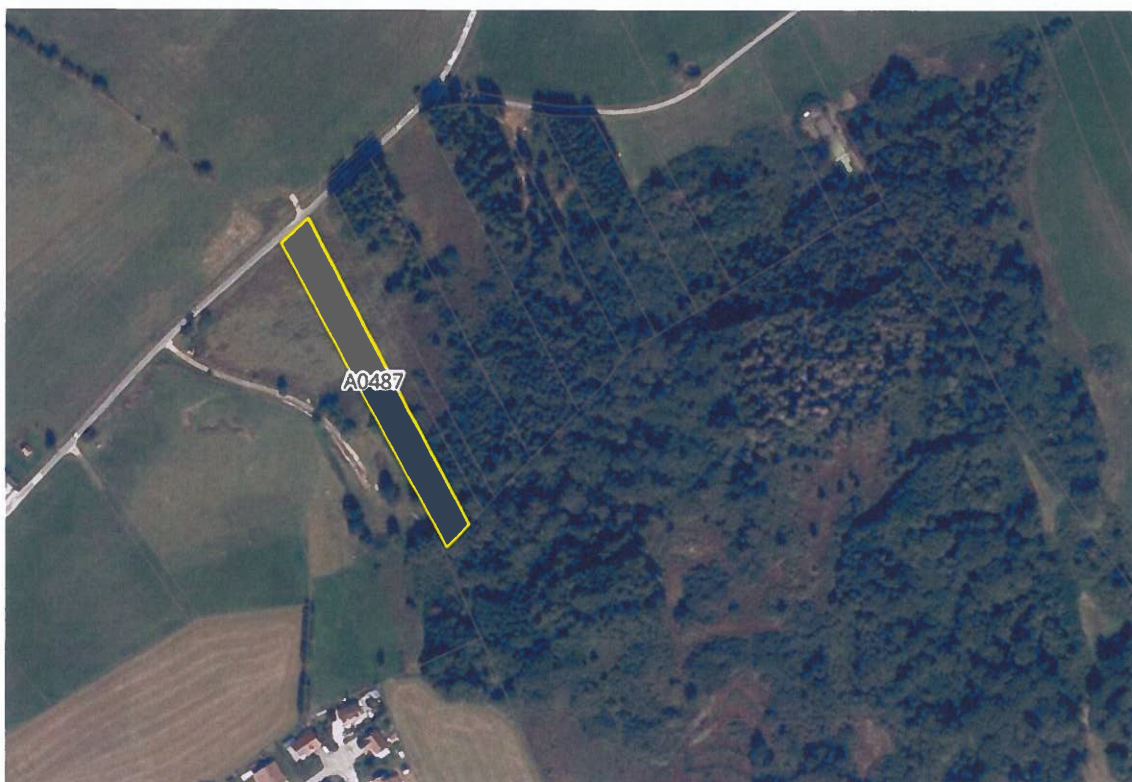
3.1 *Arc-sous-Cicon*

Cette parcelle, localisée au nord-ouest du Grand-Marais sur la commune d'Arc-sous-Cicon, présente un intérêt particulier en raison de ses sols tourbeux et de la richesse de sa flore. L'EPAGE HDHL envisage son acquisition dans le cadre d'un projet de réhabilitation de ce secteur de la tourbière prévu dans les mois à venir.

Surface : 41 ares et 86 m²

Prix : 650 euros + frais de notaire

Désignation Parcellaire		Commune	Surface de la parcelle en m ²	Surface de l'emprise à acquérir en m ²
Section du cadastre	N° du cadastre			
A	0487	Arc-sous-Cicon	4186	4186
Total			4186	4186
Descriptif de l'immeuble :	Prairie humide présentant une flore typique de ces milieux humides.			
Situation locative :	Aucune location			
Servitudes éventuelles :	Aucune servitude			



Délibération N°BS-2025-11 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition de la parcelle A0487 pour un montant de 650 € + frais de notaire
- AUTORISE le Président à signer tout document lié à cette demande

3.2 Lavans-Quingey

Ces parcelles proches du ruisseau du Saint-Renobert ont été récemment concerné par les travaux de l'EPAGE HDHL. L'acquisition de ces parcelles doit permettre de maintenir ce champ d'expansion crue intact et de maintenir la zone humide associée.

La promesse de vente à déjà été signée.

Surface : 69 ares et 74 m²

Prix : 3 000 euros + frais de notaire

Désignation Parcellaire		Commune	Surface de la parcelle en m ²	Surface de l'emprise à acquérir en m ²
Section du cadastre	N° du cadastre			
A	0192	LAVANS-QUINGEY	3 227	3 227
A	0193	LAVANS-QUINGEY	925	925
A	0194	LAVANS-QUINGEY	949	949
A	0195	LAVANS-QUINGEY	938	938
A	0196	LAVANS-QUINGEY	935	935
Total			6 974	6 974
Descriptif de l'immeuble :	Parcelle agricole, proche du ruisseau de Saint-Renobert			
Situation locative :	Libre			
Servitudes éventuelles :				



Délibération N°BS-2025-12 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition des parcelles A0192, A0193, A0194, A0195 et A0196 pour un montant de 3 000 € + frais de notaire
- AUTORISE le Président à signer tout document lié à cette demande

Bastien Jeanningros, Animateur Foncier, viendra en bureau prochainement pour présenter la stratégie foncière et faire un bilan concernant son poste.

4. Questions diverses

Cyril THEVENET indique que dans le cadre du transfert Lac Saint Point une visite de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) a eu lieu début juillet. Suite à cette rencontre, l'IGEDD a transmis son retour par écrit. Le bureau d'étude ARTELIA est chargé de rédiger une réponse. Ce dossier sera joint à l'enquête publique, avec le mémoire en réponse.

Une rencontre avec le commissaire enquêteur est fixée au 30 juillet 2025. L'enquête publique doit avoir lieu du 07/08/2025 au 07/09/2025 cependant la mairie est fermée pendant cette période, il convient de voir avec Monsieur le Maire pour trouver un arrangement.

Monsieur Claude LIETTA indique que dans le schéma directeur se trouve des pistes d'amélioration pour l'assainissement au tour du Lac Saint Point.

Par ailleurs il est convenu d'organiser une réunion avec la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et le Syndicat Mixte des deux Lacs pour échanger sur les travaux « connexes » à mettre en œuvre autour du lac (assainissement, sentier) afin d'assurer la coordination avec les travaux de restauration du barrage.

Cyril THEVENET informe les membres du bureau de la prise de contact du Cabinet MAZARS pour réaliser l'audit commandé par le Département du Doubs. Une réunion est prévue le 29/07/2025 à 14h. L'audit a pour but d'accompagner l'EPAGE dans sa gouvernance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le secrétaire de Séance



Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY

